



2024/38  
16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET

COMMUNE DU  
PERRAY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-37

Séance du 04/07/2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 24

#### Date de convocation

27/06/2024

#### Date d'affichage

27/06/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

08/07/2024

et publication du :

08/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### Procuration(s) :

M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à M. TESSIER Pierre, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme IKHELF Dalila, M. LECONTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, Mme PETER Marie-José

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BONDON Pierre

**Objet : Affaires générales - Scolaire - Organisation du temps scolaire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à la dérogation et à l'organisation du temps scolaire,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-078-217804865-20240705-202437-DE

**VU** l'approbation à l'unanimité des membres du conseil municipal, lors de la séance délibérante du 23 mai 2017, pour le retour à la semaine de 4 jours, à partir du mois de septembre de la rentrée 2017/2018,

**VU** le courrier de proposition de renouvellement reçu de la Direction Académique de l'Education Nationale des Yvelines,

**VU** l'avis unanime des conseils d'école de maintenir à 4 jours d'école,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **DE MAINTENIR** l'organisation scolaire de la commune sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) de 8h 30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- **DE DEMANDER** le renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2024 auprès de la Direction Académique de l'Education Nationale des Yvelines ;
- **DE SIGNER** la demande de renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 5 juillet 2024



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING